Département des Alpes de Haute-Provence
Arrondissement et Canton de Forcalquier

Commune de CRUIS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 10 juillet 2020

L'an deux mille vingt et le 10 juillet, à dix-huit heures quinze minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Cruis, dûment convoqué, s'est réuni exceptionnellement dans la Salle de Divertissements, sous la présidence de Monsieur Felix MOROSO, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 03/07/2020

Etaient présents :			*Nombre de Conseillers :*
M. Felix MOROSO M. Alain BESSAC M. Jean-Pierre CHABUS M. Rabia CHAMBOST	M. Dominique COQUELET M. Stéphane DERRIVES M. Sébastien D'URSO M. Didier EGEA Mme. Patricia GAMBA	M. Aimé JOURDAN Mme. Corinne KUMMER Mme. Pauline MOROSO Mme. Monique QUER Mme. Carmen TRAMBAUD	• En exercice : 15 • Présents : 14 • Votants : 15

Absents Excusés	*Ayant donné pouvoir à*	*Absents*	*Secrétaire de séance :*
Mme. Joëlle CHAZOT	Mme. Monique QUER		M. Dominique COQUELET

Ordre du jour :

Désignation des délégués et suppléants en vue des élections Sénatoriales du 27/09/2020
Vote du budget Principal 2020
Vote du budget annexe service Eau et Assainissement 2020
RPQS (rapport sur le prix et la qualité du service) Eau potable 2019
RPQS (rapport sur le prix et la qualité du service) Assainissement collectif 2019

*** *** *** *** *** *** ***

Compte tenu de la situation exceptionnelle liée au COVID-19, que le public ne peut être accueilli et que la retransmission en direct des débats ne peut être techniquement réalisée, il est proposé de tenir la séance à huis clos. Suite à un vote à mains levées, le conseil accepte à l'unanimité la tenue de la séance à huis clos.

*** *** *** *** *** *** ***

Désignation des délégués et suppléants pour les élections Sénatoriales 2020

Le maire invite le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.
Il indique que le conseil municipal de Cruis doit élire **3 délégués et 3 suppléants**.
Après un appel à candidature, il est procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

1° - Election des 3 délégués :

Après dépouillement, les résultats du 1er tour de scrutin sont les suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants :	15
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	0
Nombre de suffrages exprimés :	15
Majorité absolue :	8

Ont obtenu :	Monsieur Jean-Pierre CHABUS	15 voix ;
	Monsieur Stéphane DERRIVES	15 voix ;
	Monsieur Félix MOROSO	13 voix ;
	Madame Pauline MOROSO	2 voix ;
	Monsieur Alain BESSAC	1 voix.

Messieurs **Jean-Pierre CHABUS** né le 21/04/1952 à Forcalquier (04),
Stéphane DERRIVES né le 16/11/1965 à Sisteron (04) et
Félix MOROSO né le 07/05/1948 à Marseille (13),

Ont été proclamés élus au 1er tour et ont déclaré accepter le mandat.

2° - Election des 3 suppléants :

Après dépouillement, les résultats du 1er tour de scrutin sont les suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants :	15
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	0
Nombre de suffrages exprimés :	15
Majorité absolue :	8

Ont obtenu :	Monsieur Alain BESSAC	15 voix ;
	Monsieur Didier ÉGÉA	15 voix ;
	Madame Carmen TRAMBAUD	14 voix ;
	Madame Monique QUER	1 voix.

Messieurs **Alain BESSAC** né le 14/04/1946 à Marseille (13),

Didier ÉGÉA né le 17/07/1970 à Digne-les-Bains (04) **et**

Madame **Carmen TRAMBAUD** née le 02/07/1949 à Dauphin (04),

Ont été proclamés élus au 1er tour et ont déclaré accepter le mandat.

Vote du Budget primitif - Budget Principal 2020

Il est présenté au Conseil Municipal, telles qu'elles ont été arrêtés en séance de travail par l'assemblée, les propositions pour l'élaboration du Budget Primitif 2020. Il rappelle que ce Budget Primitif reprend les résultats 2019 votés lors du Compte Administratif ainsi que les affectations de résultats et crédits reportés.

Le Conseil, après en avoir délibéré par 15 voix pour, 0 voix contre, et 0 abstention ;

APPROUVE le Budget Primitif 2020 « **Principal** » et arrête la balance générale équilibrée en dépenses et en recettes comme suit :

Budget Principal	
- ***Fonctionnement*** **(dépenses et recettes)**	**631 763.00 €**
- ***Investissement*** **(dépenses et recettes)**	**383 603.00 €**

Vote du Budget primitif – Budget annexe Service Eau et Assainissement 2020

Il est présenté au Conseil Municipal, telles qu'elles ont été arrêtés en séance de travail par l'assemblée, les propositions pour l'élaboration du Budget Primitif 2020. Il rappelle que ce Budget Primitif reprend les résultats 2019 votés lors du Compte Administratif ainsi que les affectations de résultats et crédits reportés.

Le Conseil, après en avoir délibéré par 15 voix pour, 0 voix contre, et 0 abstention ;

APPROUVE le Budget Primitif 2020 «**Service Eau et Assainissement** » et arrête la balance générale équilibrée en dépenses et en recettes comme suit :

Budget annexe Service Eau et Assainissement	
- ***Exploitation*** **(dépenses et recettes)**	**314 459.00 €**
- ***Investissement*** **(dépenses et recettes)**	**127 024.00 €**

Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable 2019

Monsieur le Maire propose à Monsieur Stéphane DERRIVES de prendre la parole.
Monsieur DERRIVES rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.
Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le Conseil, après en avoir délibéré par 15 voix pour, 0 voix contre, et 0 abstention ;

ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.
DECIDE de mettre en ligne ce rapport sur le site www.services.eaufrance.fr.

Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif 2019

Monsieur le Maire propose à Monsieur Stéphane DERRIVES de prendre la parole.
Monsieur DERRIVES rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.
Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le Conseil, après en avoir délibéré par 15 voix pour, 0 voix contre, et 0 abstention ;

ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.
DECIDE de mettre en ligne ce rapport sur le site www.services.eaufrance.fr.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix-neuf heures trente

---

Le Maire, Félix MOROSO

Le secrétaire de séance, Dominique COQUELET

MAIRIE DE CRUIS 04230 Alpes de Haute-Provence